COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2026

Ordre du jour :
- Approbation du conseil précédent
- Préparation du budget
- Délibération autorisant Monsieur le maire à recruter du personnel pour accroissement d'activité
- Informations et suivi des dossiers en cours
- Questions diverses

Le 14 avril 2026 à dix -huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy,

Présents : QUEMENER Jérémy, TRUTET Marie, LE GOFF Patrick, DIJOUX Ketty, POTELLE Marc, JEGOU Michel, MAUFFRAY Florence, LE COGUIEC Yoann, MARY Eliane, LAMER Antoine, MAUFFRAY Pierrick, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven.

TRUTET Marie a donné procuration à DIJOUX Ketty

ANDRE Mélinda a donné procuration à MAUFFRAY Florence

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer
- Mme DIJOUX Ketty a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du PV du conseil précédent

Voté à l'unanimité

Préparation du budget

Partie dépense + fonctionnement

- Charge à caractère général (charges courantes, entretien sur les réseaux (rénovation au niveau de la buse de Petit Paris + au niveau du cimetière, inondation chez une habitante de Kergrist-Moelou et voirie,) compte comptable 606 + 615 + 616 + 628
- Charge de personnel
- Chap 065 Demande de participation au niveau de la commune, pour les élèves de la commune qui vont dans des écoles sur d'autres communes

  Exemple : 4500€ pour les élèves envoyés à Lanrivain dans la classe bilingue.
  Ecoles privés
  + classes dans les ULIS

Partie recette

- Remboursement sur rémunérations du personnel = participations de la poste
- Remb sur autre charges sociales = Yannick a trois enfants, il a le droit à des aides, qui nous sont rbt
- Concession dans les cimetières

  Pas de caveaux dans la plupart des monuments qui sont abandonnés
  Pas sûr de pouvoir revendre la concession à certains endroits, car trop d'eaux
  Au total, nous avons 40 tombes/monuments à enlever
  La personne qui entretient le cimetière ne peut pas intervenir sur la concession qui est abandonnée
- Concernant les repas de l'école, nous devons percevoir une aide :

  Les parents payent 1€ ou 0.90€ le repas des enfants et nous récupérons 4€. Seulement cette aide est bloquée alors que nous avons signé la convention jusqu'en 2027
  Dernier trimestre = 4 700€ à récupérer

Le projet de rénovation de l'école a notamment été abordé. Dans ce cadre, plusieurs recommandations ont été formulées. Il nous a notamment été conseillé de recourir à un emprunt d'environ 400 000 € maximum, afin de ne pas compromettre les autres projets de la commune.
Il est également recommandé de mettre en concurrence les établissements bancaires afin d'optimiser les conditions d'emprunt, et de s'assurer des engagements fermes des différents financeurs concernant les subventions attendues.
Concernant la durée de l'emprunt, il a été précisé qu'il conviendrait de ne pas dépasser 20 ans et d'éviter d'inscrire cet engagement sur plusieurs mandats, afin de ne pas peser durablement sur les finances communales.
Par ailleurs, une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet est prévue le 28 avril. Cette demande a été formulée dans le contexte de la DETR , qui doit être engagée avant la fin du mois de décembre. L'année précédente, le dossier n'ayant pas été finalisé, aucune subvention n'avait pu être fléchée pour 2026.
L'objectif de cet échange est d'obtenir une dérogation exceptionnelle afin de permettre l'avancement rapide du dossier, mais également de valider les engagements de l'État sur notre projet et les subventions associées. Il s'agit d'avoir un échange sincère avec lui en lui expliquant nos besoins. Nous en profiterons également pour évoquer la maison de l'école, afin d'étudier l'opportunité de l'intégrer au projet global.

4) SCIC KOAD COB – Réflexion sur un réseau de chaleur

Concernant la SCIC KOAD COB, rendez-vous Jeudi avec les responsables du développement.
Nous sommes en réflexion sur la mutualisation d'un réseau de chaleur entre l'école, la maison de l'école et peut-être d'autre bâtiments.
Dans ce cadre, nous avons décidé de différer la publication du marché afin d'analyser pleinement les différentes options techniques et financières, en lien avec la SCIC KOAD COB.

Jérémy a pris contact avec le maire de Glomel, qui a déjà engagé une réflexion avec la SCIC pour un projet de réseau de chaleur urbain. Bernard m'indique que dans son étude qu'il est possible de raccorder plusieurs bâtiments à une même chaufferie, avec une portée de réseau pouvant aller jusqu'à environ 100 mètres. Il ressort de ces échanges que la principale difficulté rencontrée à Glomel concernait l'absence de visibilité sur le prix du kWh, ce qui avait conduit à privilégier pour le moment à une solution alternative de Géothermie.
A Glomel, concernant la géothermie, elle pourrait bénéficier de subventions d'environ 50 à 60 % (CEE et Fonds Chaleur), pour un coût total estimé d'environ 135000€. Un contact d'entreprise spécialisée doit nous être transmis afin de réaliser un comparatif pour notre école.

L'intérêt de la SCIC serait de préserver la trésorerie communale en ne supportant que l'achat de chaleur.
L'objectif serait également de mutualiser le réseau de chaleur et de centraliser la chaufferie.
Cette centralisation permettrait de libérer de l'espace dans le bâtiment de l'école, la chaufferie actuelle occupant une partie importante de la salle de motricité, sans que l'emplacement exact du silo à plaquettes ne soit clairement identifié à ce stade.
Enfin, la mutualisation des postes de livraison de chaleur permettrait d'augmenter le taux de subvention mobilisable et de réduire le coût global du projet ainsi que de diminuer significativement le coût du kilowattheure.

Questions diverses

Maison bonhomme : possibilité de faire un habitat partagé permettant d'accueillir des enfants dans le besoin + des personnes âgées soit à la journée, soit certains à la nuit

La séance est levée à 20h30

PROCES VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SEANCE DU 28/04/2026

Le secrétaire de séance
DIJOUX Ketty

Le maire
QUEMENER Jérémy